

BILAN DU GARANT

Projet de ferme pilote
d'éoliennes flottantes au large de
Gruissan (11)

Période du 15 septembre 2017 au 15
novembre 2018

Jacques ROUDIER
Désigné par la Commission nationale
du débat public

Le 25/11/2018

SOMMAIRE

Introduction	4
I. Rappel des caractéristiques du projet	5
II. Les modalités de la concertation sur la période	6
II.1 Les modalités d'intervention du garant.....	6
II.2 L'information du public.....	6
II.2.1 Les documents	6
II.2.2 Les campagnes média.....	7
II.2.3 Les simulations visuelles	7
II.3 Les échanges électroniques	7
II.3.1 Le site internet.....	7
II.3.2 Les réseaux sociaux.....	8
II.3.3 Le e-débat.....	8
II.4 Les sessions de rencontres	8
II.4.1 Les ateliers thématiques	9
II.4.2 Les rencontres de terrain	9
II.5 Les avis et les questions.....	10
II.6 La participation et l'ambiance de la concertation.....	10
III. Les principaux éléments abordés et les opinions exprimées au cours de la période	11
III.1 Les éléments en débat.....	11
III.2 Le positionnement des éoliennes	11
III.3 Le raccordement électrique	11
III.4 Les impacts sur les milieux.....	13
III.5 Les impacts socioéconomiques.....	14
III.5.1 Les impacts sur la navigation maritime et la sécurité	14
III.5.2 Les impacts sur la pêche.....	14
IV. Les recommandations du garant	16

INTRODUCTION

Saisie le 28 novembre 2016 par la société EolMed, la Commission nationale du débat public avait décidé, dans sa séance du 7 décembre 2016, qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public, au sens de l'article R 121-7 du Code de l'environnement, sur le projet présenté de ferme pilote d'éoliennes flottantes au large de Gruissan (11).

Elle avait recommandé l'organisation d'une concertation sous l'égide d'un garant, concertation qui doit s'attacher à permettre la participation de tous les publics et qui concerne également le raccordement terrestre.

Elle avait désigné Jacques Roudier comme garant.

Cette concertation s'est déroulée du 15 juin au 15 septembre 2017 et le garant en a restitué le déroulement et les principaux éléments qui en ressortent dans son rapport du 26 octobre 2017¹, qui a été présenté à la Commission Nationale durant sa séance du 8 novembre 2017. A cette occasion, la CNDP, après avoir pris acte de ce bilan, m'a désigné « comme garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

Le présent rapport constitue le bilan de cette concertation « post concertation préalable », et couvre la période allant du 15 septembre 2017 au 15 novembre 2018, le dossier d'enquête publique ayant été déposé par les maîtres d'ouvrage², auprès de l'autorité administrative, le 2 juillet 2018 et l'enquête publique étant programmée pour la fin du premier semestre de 2019.

¹ Voir https://www.debatpublic.fr/sites/cndp.portail/files/documents/rapport_garant_eoliennes_gruissan_vf.pdf

² EolMed et RTE

I. RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes au large de Gruissan a fait l'objet d'un appel à projet lancé par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), agissant comme opérateur de l'Etat dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), action « Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique », en août 2015.

Le groupement lauréat, désigné en juillet 2016, est un consortium composé de :

- EolMed, société filiale du groupe Quadran, groupe indépendant producteur d'énergie verte dont le siège social est dans l'Hérault³ ;
- Senvion, groupe allemand spécialisé dans la fabrication et la vente d'éoliennes ;
- Ideol, société spécialisée dans l'ingénierie de fondations pour l'éolien flottant ;
- Bouygues TP, société de travaux publics.

Le projet consisterait en l'installation d'un parc pilote de quatre éoliennes flottantes, d'une puissance unitaire de 6,15 MW, portées par un flotteur en béton armé et ancrées à plus de 18 km des côtes. La distance entre les éoliennes serait de 1 300 m.

Le raccordement au réseau électrique terrestre se ferait au poste de transformation de Port-la-Nouvelle, au moyen d'un câble sous-marin puis souterrain. La maîtrise d'ouvrage de ce raccordement, qu'EolMed envisageait initialement d'assurer, a finalement été reprise par RTE à l'automne 2017.

Les chiffres clefs du projet

- Quatre éoliennes flottantes de 6,15 MW
- Implantation : plus de 18 km des côtes, dans des fonds de 60 m de profondeur
- Hauteur des éoliennes : 176 m hors tout
- Dimensions du flotteur : 53 m de côté ; 10 m de hauteur
- Production annuelle attendue : 100 millions kWh
- Montant de l'investissement : 215 M€
- Mise en service visée : 2021
- Durée d'exploitation : 20 ans

³ A la suite de la cession des activités terrestres du groupe Quadran à Direct Energie, EolMed est devenu, en octobre 2017, une filiale de Quadran Energies Marines.

II. LES MODALITES DE LA CONCERTATION SUR LA PERIODE

La poursuite des échanges avec le public, après la fin de la concertation préalable, s'est faite dans une grande continuité d'outils et de méthode. Sa durée a été plus longue qu'initialement prévu par les maîtres d'ouvrage et a finalement couvert presque une année entière.

Les échanges durant la période ont porté principalement sur les points qui n'avaient pas été complètement abordés durant la concertation préalable, notamment ceux pour lesquels il était nécessaire de disposer des résultats des études qui ont été conduites par les maîtres d'ouvrage ou ses prestataires et n'étaient pas achevées en septembre 2017.

Par ailleurs, durant la période rapportée, EolMed a mis en œuvre un financement participatif pour son projet, en levant, durant la période du 22 mai au 5 juillet, le montant visé de 400 000 € grâce à la souscription de 271 éco-épargnants.

II.1 Les modalités d'intervention du garant

J'ai rempli ma mission de garant avec une attitude de témoin actif, jouant un rôle d'incitateur à l'égard des maîtres d'ouvrage chaque fois que je l'estimais nécessaire, et un rôle de recours pour les parties prenantes et le public chaque fois qu'ils le souhaitaient.

Dans le cadre de mon mandat, je me suis attaché à la qualité et à la complétude des informations diffusées par les maîtres d'ouvrage, ainsi qu'à leurs modalités de diffusion. Je me suis également attaché à ce que les échanges avec le public aient lieu suffisamment en amont pour que les réactions de ce public puissent être pris en compte dans les décisions du maître d'ouvrage et, en particulier, dans la version de l'étude d'impact figurant au dossier d'enquête publique

L'organisation et le calendrier de la concertation, les dispositifs d'information du public, les thématiques abordées au cours des réunions spécifiques et leur déroulé ont été discutés avec les maîtres d'ouvrage et leurs conseils.

Je me suis assuré de la diffusion des comptes rendus des séances ou des présentations faites durant les séances.

Dès lors qu'un certain nombre de rencontres de terrain ont été poursuivies, je me suis préoccupé de l'existence d'un dispositif de restitution raisonnablement efficace des échanges plus informels susceptibles d'avoir lieu à l'occasion de ces rencontres.

Enfin, j'ai participé aux manifestations organisées par EolMed, à l'exception des rencontres de terrain.

II.2 L'information du public

II.2.1 Les documents

Il n'y a pas eu, durant la période, de production de documents d'information nouveaux sur le projet.

II.2.2 Les campagnes média

Les supports traditionnels (presse locale dont l'Indépendant, Midi Libre et radios locales) ont relayé les informations sur le projet ainsi que les annonces des différents événements de la concertation, dont ils ont également rendu compte.

Les canaux d'information des municipalités concernées ont également été sollicités et ont assez largement contribué à l'information de leurs résidents.

II.2.3 Les simulations visuelles

Suite à diverses observations émises au cours de la concertation, en particulier venant de la municipalité de Leucate, un certain nombre de simulations visuelles nouvelles ont été produites, mises en ligne et présentées en réunions publiques en avril 2018. Parmi elles, figurent deux simulations depuis le site de la Franqui, sur la commune de Leucate, qui font apparaître les deux fermes éoliennes de Gruissan et de Leucate, ce dernier projet de ferme pilote de quatre éoliennes étant porté par le consortium « Eoliennes du Golfe du Lion ».

Par ailleurs l'étude méthodologique sur la qualité et la pertinence des simulations visuelles du projet, commandée par la Commission Nationale du Débat Public à M. Jean-Marc Vézien, ingénieur de recherche au laboratoire CNRS LIMSI (Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur), a été produite en janvier 2018. Elle comporte deux documents :

- partie 1 : analyse méthodologique⁴ ;
- partie 2 : analyse comparative d'impact⁵.

L'ensemble de ces documents ont été mis en ligne, tant sur le site du maître d'ouvrage que sur le site de la CNDP, dans la partie consacrée à ce projet.

II.3 Les échanges électroniques

II.3.1 Le site internet

Le site internet d'EolMed⁶, qui est aussi le site de la concertation, est resté un outil essentiel de diffusion d'informations sur le projet comme sur les événements de la concertation.

Les présentations et les comptes rendus des ateliers thématiques y ont été mis en ligne (cf. II.4.1).

Le site, qui est doublé d'une adresse internet⁷, comporte également un espace d'expression ouvert à tous, soit pour formuler des avis, soit pour poser des questions et recevoir les réponses du maître d'ouvrage, après modération. Il n'y a pas eu d'avis ou de questions posées sur le site durant la période, en dehors des échanges durant les rencontres de terrain (cf. II.4.2), qui sont également rapportés sur le site.

⁴ Voir file:///C:/Users/User/Downloads/rapport_expertise_vezien_gruissan.pdf

⁵ Voir file:///C:/Users/User/Downloads/rapport_expertise_vezien_gruissan_suite_1.pdf

⁶ <http://www.eolmed.fr/>

⁷ contact@eolmed.fr

Les éléments qui y figuraient ont été actualisés en fonction des échanges durant les réunions ; c'est ainsi qu'a été mise en ligne, en accord avec le garant, la réponse à une question posée lors de la réunion publique sur le raccordement, le 16 décembre, question qui n'avait pas de lien avec l'objet de la réunion et n'avait pas pu avoir de réponse en séance.

Les outils numériques ont servi à la diffusion par EolMed d'une *newsletter* à un millier de destinataires. Treize numéros ont été publiés entre octobre 2017 et octobre 2018.

Plus largement, des informations d'actualité concernant le maître d'ouvrage, le projet et son contexte, comme le développement des énergies marines ou des sujets liés à l'énergie dans la région d'Occitanie, y ont été également régulièrement mises en ligne.

Durant ces douze derniers mois, le site internet a reçu 6048 visiteurs uniques, qui ont consulté 64560 pages.

La partie raccordement apparaît, par ailleurs, sur le site de RTE⁸, et comporte les éléments sur le projet et son calendrier ainsi que sur la concertation.

II.3.2 Les réseaux sociaux

Les comptes Twitter et Facebook ouverts par EolMed ont poursuivi leur activité, avec respectivement 498 abonnés sur Twitter et 910 abonnés sur la page Facebook soit une progression de 195 abonnés sur Twitter et 101 sur Facebook. Ces canaux ont permis de diffuser de l'information sur l'actualité du projet et sur les événements de la concertation. Il n'y a pas eu de débats ou d'échanges significatifs qui s'y soient développés.

II.3.3 Le e-débat

Il s'agit d'un projet de recherche destiné à développer et tester, grâce aux outils numériques, de nouvelles formes de concertation publique, d'expression populaire et de co-construction de projets d'aménagement.

Ce projet est porté par l'Université de Montpellier (Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive - CEFE) et l'agence digitale Intactile DESIGN. Il bénéficie du soutien financier de la Communauté européenne et de la Région Occitanie.

Le projet EolMed de Gruissan a été retenu comme exemple test par les concepteurs de cette plateforme d'information et d'expression citoyennes, qui en ont fait une présentation à la CNDP.

Après une mise au point difficile et retardée, le site a été disponible durant la période de concertation « post concertation préalable » mais n'a pas réussi à percer comme lieu de débat utilisé par ceux qui se sont intéressés au projet.

II.4 Les sessions de rencontres

Aucune réunion publique formelle n'a été organisée durant la période de post-concertation. La priorité a été donnée au format atelier, ainsi qu'à la présence sur le terrain durant la période estivale 2018

⁸ Voir <https://www.rte-france.com/fr/projet/raccordement-du-parc-eolien-flottant-pilote-au-large-de-port-la-nouvelle-zone-de-gruissan>

II.4.1 Les ateliers thématiques

Les ateliers ont été conçus comme des moments d'échanges plus approfondis sur divers aspects du projet. Si un certain nombre de participants, notamment des représentants de collectivités locales ou d'associations, y étaient invités par les maîtres d'ouvrage, ces ateliers étaient aussi, à la demande du garant, ouvert au public et, à cette fin, annoncés via les vecteurs de communication utilisés dans le cadre de la concertation.

Quatre thématiques avaient été identifiées pour ces ateliers durant la phase de concertation préalable et sont restés pertinents pour la suite :

- thème 1 : Préservation de l'environnement et de la biodiversité ;
- thème 2 : Développement économique, emploi et formation ;
- thème 3 : Attractivité, tourisme et activités nautiques ;
- thème 4 : Pêche et usages professionnels de la mer

Durant la période ici concernée, **deux journées d'échange inter-ateliers** ont été organisées et ont réuni, chaque fois, une quarantaine de participants:

- une le 19 octobre 2017, pour présenter les résultats de la concertation préalable et des études en cours, et discuter de l'avenir du projet ;
- l'autre le 23 mars 2018, sur « Incidences et mesures du projet EolMed et de son raccordement ».

Par ailleurs, la question du **raccordement** a fait, à la demande du garant, l'objet d'un **atelier spécifique**, organisé par RTE le 14 décembre 2017 (cf. III.3).

II.4.2 Les rencontres de terrain

Les maîtres d'ouvrage ont poursuivi, en juillet et en août 2018 la pratique de rencontres de terrain qui avaient été initiées l'été précédent.

Sept manifestations ont été organisées :

- 27 Mai 2018 : participation au festival Natur'Ailes de Narbonne, festival autour des activités liées au vent, avec la rencontre d'environ 50 personnes venues s'informer sur le projet ;
- 23 Juin 2018 : stand EolMed lors de la conférence de Laurent Bourgnon à Narbonne, avec la rencontre d'environ 20 personnes ;
- 19 Juillet 2018 : Tournoi des 6 stations à Gruissan (événement organisé autour de matchs de rugby sur une plateforme flottante) : présence toute la journée de la tente EolMed⁹ et rencontre d'environ 300 personnes ;
- 27 Juillet 2018 : patrouille de France à Narbonne Plage, avec la rencontre d'environ 400 personnes ;
- 31 Juillet 2018 : événement festif sur le front de Mer de Port-La Nouvelle : présence de la tente EolMed⁹ et rencontre d'environ 100 personnes ;
- 10 Août 2018 : Las Claus à La Palme, événement de La Palme auquel EolMed avait déjà participé l'année dernière : présence de la tente EolMed⁹ et rencontre d'environ 50 personnes ;
- 15 Août 2018 : course nautique à Port-la-Nouvelle : présence de la tente EolMed⁹ et rencontre d'environ 50 personnes.

⁹ avec le cahier de photomontage et des *rolls up* de présentations

Ces formules ont permis de toucher des publics, qu'ils soient résidents permanents, résidents saisonniers ou vacanciers occasionnels, qui ne participeraient pas nécessairement à des réunions plus formelles.

Les maîtres d'ouvrage ont fait l'estimation que **970 personnes** sont venues à ces manifestations, dont **520 ont eu un échange significatif** avec ses représentants sur place.

Si elles permettent un échange oral de bonne qualité entre le public et les porteurs du projet, le recueil formalisé de la parole exprimée, des questions posées, des avis ou opinions formulés sur le projet reste plus difficile.

II.5 Les avis et les questions

Durant la concertation, le public pouvait poser des questions ou exprimer des avis par différents canaux : site internet, adresse mail, urne disponible sur le lieu des rencontres de terrain ou des expositions. Les éléments reçus ont été mis en ligne, sous forme d'un document attaché, et sont assortis de réponses ou de commentaires du maître d'ouvrage.

Une seule question-réponse, posée en séance et qui traitait de la prise en compte des risques naturels liés au réchauffement climatique, a été traitée par ce canal.

27 avis ont été recueillis lors des événements estivaux. Ils sont tous favorables au projet, mais trois d'entre eux expriment des interrogations portant sur les impacts sur l'avifaune, sur les paysages ou sur les fonds marins comme sur le recyclage des matériaux des éoliennes en fin d'exploitation. Deux avis reflètent la préférence de leurs auteurs pour des éoliennes en mer par rapport à des éoliennes à terre, en raison de leur moindre impact sur le territoire ; deux autres attendent du projet des effets positifs sur le milieu du fait de l'effet récif autour des ancrages. L'auteur d'un avis s'interroge, enfin, sur la participation des collectivités territoriales au financement du projet

II.6 La participation et l'ambiance de la concertation

Globalement, les maîtres d'ouvrage ont poursuivi, comme EolMed s'y était engagé aux termes de la concertation préalable, la politique d'information et d'ouverture qui avait été menée durant la concertation préalable. RTE, devenu maître d'ouvrage du raccordement a montré sa parfaite maîtrise de la concertation publique.

La participation aux ateliers, est restée régulière et attentive, quoique réduite ; elle a mobilisé assez peu de nouveaux participants.

Les chiffres clés de la concertation « post concertation préalable »

- Durée : **quatorze mois**
- **Trois réunions d'ateliers thématiques** : entre 20 et 40 participants à chaque séance
- **Sept rencontres de terrain** : 970 visiteurs dénombrés ; 520 contacts
- **Treize lettres d'information électroniques**
- Un site internet : **6048 visiteurs uniques**

III. LES PRINCIPAUX ELEMENTS ABORDES ET LES OPINIONS EXPRIMEES AU COURS DE LA PERIODE

La période de concertation « post concertation préalable » n'a pas fait apparaître de changement dans l'opinion du public vis-à-vis du projet, qui est globalement reconnu et attendu.

III.1 Les éléments en débat

Les échanges durant la période ont porté principalement sur les points suivants, qui constituaient autant de points pas complètement abordés durant la concertation préalable, en l'attente des résultats des études conduites par les maîtres d'ouvrage ou leurs prestataires :

- l'implantation définitive des éoliennes
- le raccordement au réseau électrique à terre, dont la maîtrise d'ouvrage a été, en octobre 2017, reprise par RTE ;
- l'achèvement des études d'impacts environnementaux et les mesures « éviter, réduire, compenser » (ERC) que les maîtres d'ouvrage se proposent de prendre pour y répondre ;
- l'approfondissement des études d'impacts sur les activités dans le territoire, et en particulier les impacts sur les activités de pêche.

III.2 Le positionnement des éoliennes

L'implantation précise des quatre éoliennes et leur disposition relative (éoliennes alignées ou éoliennes en grappe) faisait partie des caractéristiques du projet que EolMed n'avait pas arrêtées à la fin de la concertation préalable.

Dès l'atelier du 15 septembre 2017, il a indiqué que ses études l'amenaient à retenir de positionner les éoliennes en alignement, en suivant approximativement une ligne bathymétrique, celle des 60 m de fonds, qui est aussi perpendiculaire à l'orientation des vents des dominants.

Cette disposition a été considérée comme satisfaisante, notamment par les pêcheurs qui ont estimé qu'elle minimisait la gêne causée à leurs navires qui naviguent, le plus souvent, quand ils sont en pêche, en suivant les lignes bathymétriques.

III.3 Le raccordement électrique

A la fin du troisième trimestre de 2017 est survenu un changement dans la maîtrise d'ouvrage du raccordement de la ferme éolienne au réseau électrique terrestre à haute tension. La réalisation du raccordement est assurée par RTE et intègre désormais une extension du poste de transformation de Port-la-Nouvelle.

Ce raccordement étant devenu un élément du réseau public de transport d'électricité, la procédure d'autorisation des travaux est régie par la circulaire du 9 septembre 2002, dite circulaire Fontaine¹⁰.

¹⁰ Voir http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/03/cir_26580.pdf

Pour mettre au point son projet, RTE s'est appuyé sur les travaux qui avaient été antérieurement conduits par EolMed, ainsi que sur les éléments formulés par le public, sur ce sujet du raccordement, dans le cadre de la concertation préalable.

A la demande du garant, un atelier public sur le raccordement s'est tenu à Port-la-Nouvelle le 14 décembre 2017.

Les propositions variantes soumises à débat par RTE ont porté à la fois sur le tracé en mer et son point d'atterrissage et sur le tracé à terre.

Pour le tracé en mer, ont été examinés :

- un tracé au nord du chenal d'accès au port de La Nouvelle, par la plage de la Vielle Nouvelle ;
- un tracé au sud du chenal, par la plage du front de mer.

Trois fuseaux terrestres ont été identifiés :

- un fuseau nord, traversant la zone de la réserve naturelle régionale Sainte Lucie avant de se diriger vers le fuseau commun situé à proximité du poste électrique actuel ;
- un fuseau médian, passant par la zone urbanisée de Port-la-Nouvelle, notamment par l'avenue du Général de Gaulle ;
- un fuseau sud, traversant la zone urbanisée de la commune par le sud.

RTE a également rappelé les critères de choix pour déterminer le fuseau de moindre impact que sont les sensibilités environnementales, les usages et le patrimoine pour chacun de ces tracés, qui amènent RTE à retenir **les tracés sud comme tracés préférentiels**.

Ces options n'ont pas faits l'objet d'observations du public. L'extension du poste de transformation, qui implique une modification du PLU communal et l'obtention du permis de construire n'a pas non plus suscité d'observations. En réponse à une intervention, RTE a indiqué que le passage au droit du canal antichar de Port-la-Nouvelle, n'avait pas été envisagé car il est localisé bien plus au sud sur l'aire d'étude et en espaces naturels.

La question a été posée des contraintes et des impacts environnementaux au niveau des zones humides lors des travaux, notamment dans le cadre de l'utilisation des trancheuses ; RTE a précisé que les tracés retenus étaient ceux qui évitaient au maximum la traversée de ces zones humides. RTE a également précisé la profondeur d'enfouissement, entre 1,20 et 1,30m.

RTE a indiqué que le réseau présenté ici est adapté à la phase pilote, et non à un projet de plus de 60 éoliennes qui nécessiterait un poste à terre plus conséquent, avec une liaison plus puissante ; RTE a également précisé qu'une ferme éolienne commerciale comporterait également une plateforme de transformation en mer, dont le projet pilote peut se passer.

Les éléments de choix pour le raccordement terrestre du projet pilote ont été confirmés lors d'une réunion officielle qui s'est tenue sous la présidence du Sous-préfet de Narbonne, le 25 janvier 2018 et à laquelle le garant a participé.

Cette réunion a permis au représentant de l'Etat de :

- acter la zone d'étude du raccordement ;
- acter également le fuseau de moindre impact.

III.4 Les impacts sur les milieux

L'atelier du 23 mars 2018 a été principalement consacré à la présentation par les maîtres d'ouvrage et leurs prestataires des résultats de leurs études sur l'estimation des impacts du projet, sur les mesures prévues pour les éviter, les réduire ou les compenser¹¹, sur l'estimation des impacts résiduels ainsi que sur les dispositifs de suivi programmés.

Cette question des impacts et des mesures associées a été traitée à la fois pour la période de construction et pour la période d'exploitation, périodes qui présentent un certain nombre de différences.

Les milieux concernés par le projet ont été abordés sous deux angles au moins :

- les caractéristiques physique et sédimentaire du milieu marin ;
- les espèces vivantes, que ce soit dans le milieu marin, dans le milieu terrestre et dans les airs.

La maître d'ouvrage a indiqué que les impacts du projet pilote, limité à quatre machines, étaient évidemment modestes. Certains participants ont fait observer que ces résultats n'étaient pas transposables à une installation commerciale qui comporterait environ 70 éoliennes.

Plusieurs points ont fait l'objet de questions ou d'observations.

La durée et la période des relevés, soit par bateau soit par avion, ont paru faibles à certains participants.

Les représentants de la pêche ont contesté les résultats des études ichtyologiques, en raison de l'écart important entre ce qu'elles ont relevé et ce qui est pêché dans la zone. Les maîtres d'ouvrage ont confirmé qu'il fallait faire la distinction, dans ces études, entre la valeur biologique pour le milieu des espèces présentes et la valeur économique pour l'activité professionnelle.

De même la réalité de l'effet de concentration de poisson (effet DCP) des éoliennes, de leurs flotteurs et de leurs ancrages a été longuement questionnée, que cet effet soit direct pour les poissons ou indirect sur l'ensemble de la biomasse. Les représentants de la pêche ont relevé que leur activité ne bénéficierait pas d'un effet positif si cet effet restait cantonné dans une zone où ils ne pourront pas pêcher.

Des échanges prolongés ont eu lieu sur la question des collisions d'oiseaux ou de chiroptères avec les éoliennes. Un retour d'expérience un peu consistant commence à être disponible pour les éoliennes terrestres, même si les incertitudes restent fortes ; il n'en est pas de même pour les éoliennes en mer mais les dispositifs de surveillance prévus (radar ou vidéo pour l'avifaune, ultrason pour les chiroptères) permettront d'établir un taux de collision. Le développement de moyens d'évitement reste, par ailleurs, activement poursuivi.

Beaucoup de participants ont insisté sur l'importance de mettre en place des dispositifs de suivi sur l'ensemble des impacts suffisamment détaillés et prolongés dans le temps, compte tenu des lacunes de connaissances sur les milieux marins.

La question a été posée de la mutualisation des suivis des trois projets de fermes éoliennes flottantes en Méditerranée. EolMed a précisé que chaque projet aurait ses suivis, mais qu'il avait été entendu avec le consortium des Eoliennes du Golfe du Lion que des suivis communs pourraient être organisés ; par contre, des suivis communs entre le projet EolMed et le projet Provence Grand Large au large de Fos (13) seraient difficiles à mettre en place, compte tenu notamment des distances entre les localisations. Cependant la mise en place d'un dispositif de partage des éléments recueillis était en cours d'examen pour ces trois fermes d'éoliennes pilotes flottantes.

¹¹ Mesures ERC

En réponse à une question, les prestataires d'EolMed ont précisé qu'ils avaient utilisé toutes les données que les associations et défenseurs de l'environnement ont bien voulu leur communiquer.

Par ailleurs, EolMed a indiqué que les reconnaissances effectuées dans la zone de projet ont permis de localiser deux épaves non répertoriées, qui ont fait l'objet de déclaration auprès du Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM) et du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), ainsi qu'un site d'une douzaine de récifs artificiels également non répertorié ni cartographié.

III.5 Les impacts socioéconomiques

Les points abordés ont concernés essentiellement deux sujets liés : la navigation maritime et l'activité de pêche.

III.5.1 Les impacts sur la navigation maritime et la sécurité

Dans le cadre de ses obligations réglementaires, EolMed a présenté son analyse des enjeux hiérarchisés de sécurité et de sûreté pour la navigation maritime, qui a été réalisée par le bureau d'études Earthcase et tient compte des différents trafics présents dans la zone. Quatorze scénarios de risques ont été identifiés, avec l'estimation de la probabilité de la menace d'accident, de ses conséquences et des mesures préventives à mettre en place. La majorité des risques sont de types : collision, croches avec les installations subaquatiques ou non-détection (due à la diminution des réponses radars).

Les maîtres d'ouvrage, en rappelant que la réglementation de la navigation était encore en discussion avec la Préfecture maritime, autorité administrative compétente en la matière, ont précisé qu'ils souhaitaient qu'une zone de 200 m autour des ancrages soit réglementée, en période d'exploitation, afin d'éviter toute approche des flotteurs ou des lignes d'ancrages et éviter tout risque de croches. Au niveau de la pêche, seuls les outils compatibles avec les installations pourraient être autorisés, ce qui devrait conduire à exclure le chalutage.

La question de la surveillance des installations a été posée. EolMed a précisé qu'elle serait assurée depuis la terre, en utilisant les moyens d'observations et de transmission nécessaires : l'opérateur aura la capacité de détecter toute présence humaine sur les machines de jour comme de nuit.

Le représentant de la fédération des pêcheurs plaisanciers a insisté sur la nécessité d'un traitement équitable entre pêcheurs professionnels et pêcheurs plaisanciers.

III.5.2 Les impacts sur la pêche

Une étude sur les enjeux en termes de pêche a été commandée par les maîtres d'ouvrage à un groupement constitué du Comité régional des pêches et d'un bureau d'étude spécialisé et reconnu, le RICEP.

Si la méthodologie retenue a pu être présentée au moins à deux reprises ainsi que les réserves créées par les lacunes dans les données disponibles, notamment sur l'activité des pêcheurs artisanaux (atelier du 23 mars), les résultats n'étaient pas finalisés et n'ont donc pas pu être présentés en public.

EolMed a, par ailleurs, indiqué qu'un travail est actuellement mené sur les pêches expérimentales au travers du projet EolDiv porté par le CRPMEM Occitanie et le CIDPMEM du Morbihan avec la participation de France Filière pêche, afin qu'une zone de pêche soit ouverte à de nouvelles manières de pêcher au sein du parc éolien.

Sur la fin de la période de concertation, il est apparu que l'inquiétude des pêcheurs se renforçait avec le temps, au fur et à mesure que la perspective du passage de l'échelle expérimentale à l'échelle industrielle était de plus en plus évoquée.

IV. LES RECOMMANDATIONS DU GARANT

Le garant, au terme de cette concertation « post concertation préalable », est amené à confirmer les recommandations qu'il avait émises à l'issue de la concertation préalable :

- Le public a exprimé des attentes fortes pour continuer à être informé tout au long de la mise en œuvre du projet, de façon à la fois régulière et facilement accessible, dans la continuation de ce que les maîtres d'ouvrage ont fait depuis maintenant près de deux années. Il paraît important de répondre à cette attente et les outils nécessaires sont disponibles.
- Les attentes du public portent notamment sur les informations suivantes, durant la période de construction : le calendrier et les étapes de réalisation du projet ; la compréhension du contenu technique des étapes les plus significatives ou les plus spectaculaires ; le dispositif d'évidement et de mesures des impacts environnementaux durant cette période.
- En exploitation, le public a manifesté de l'intérêt à la fois sur des indications de la production obtenue ainsi que sur le suivi des principaux impacts environnementaux.
- Un partage de l'ensemble des informations recueillies par les maîtres d'ouvrage avec les scientifiques intéressés mériterait également d'être mis en place. Il devrait couvrir les observations faites pour les études mais aussi celles durant les phases de construction et d'exploitation. Ce partage d'informations vers les communautés scientifiques aurait vocation à être distinct de celui destiné au grand public mais, en même temps, articulé avec lui pour assurer la cohérence des contenus. Il devrait également être intégré dans une mise en commun avec les suivis des deux autres projets de fermes flottantes pilotes en Méditerranée.

Le garant note enfin que la concertation qui a été menée sur le projet de ferme pilote ne préjuge pas des positions que pourrait exprimer le public et les parties prenantes sur une installation commerciale d'éoliennes flottantes sur la zone, qui comporterait vingt fois plus de machines pour une puissance installée de l'ordre de 500 MW. L'importance des impacts sur le paysage et, plus encore, sur la pêche ou les milieux naturels serait sûrement questionnée. L'accueil réservé à un tel projet dépendrait évidemment des enseignements qui auraient été tirés de la ferme pilote et, donc, du calendrier selon lequel il serait présenté.



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr